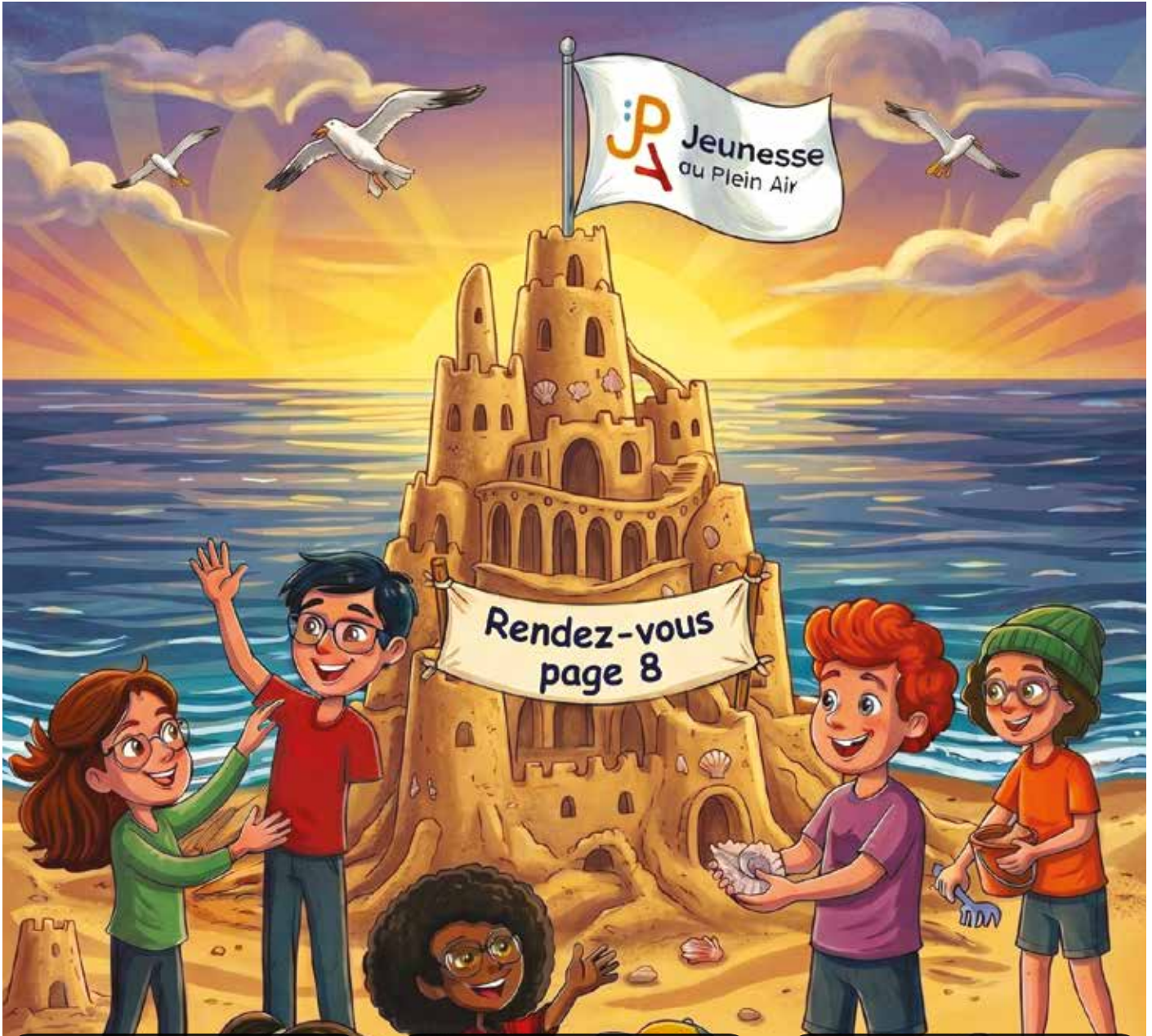




UNSa

VOTRE ALLIÉE DU QUOTIDIEN !



ACTUALITÉ

Mobilisation France autonomie :
agitation et enfumage



VIE ASSOCIATIVE

Rencontre associative :
les CPIE



LOISIRS

Horizons «Arts-nature»
en Sancy 2026

SOMMAIRE

ACTUALITÉ

- 4 MOBILISATION FRANCE AUTONOMIE : AGITATION ET ENFUMAGE
- 4 FAUT-IL RÉFORMER LES PENSIONS DE RÉVERSION ?
- 5 TAXATIONS DES HÉRITAGES, COMBATTRE LES IDÉES FAUSSES !

VIE SYNDICALE



6 DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION : L'UNSA SUR TOUS LES FRONTS !

VIE ASSOCIATIVE

7 RENCONTRE ASSOCIATIVE



8 TOUR DES COLOS : L'ÉTAPE AUVERGNATE

LOISIRS



LES LIENS QUI VOUS INTÉRESSENT

- Rester au courant de l'actualité des retraités : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Accéder à une séance d'ostéopathie : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Connaitre la fiche de route de l'UNSA : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Connaitre ses droits pour des frais engagés pour une association : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Puy-de-Dôme : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Accéder à ses droits et se faire aider au plus près de chez soi : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Allier : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- S'héberger ou héberger sur Clermont-Ferrand : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Partager un toit : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Cantal : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Faire un don : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)
- Renforcer son autonomie grâce à la carte inclusion-mobilité - Haute-Loire : [CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATION](#)



Dans cette version numérique vous trouverez des liens directs pour des compléments d'informations sur internet.

L'UNSA en Auvergne :

UD UNSA de l'Allier :
5 rue de la Vigerie
03500 SAINT-POURÇAIN
04 70 98 55 59
ud-03@unsa.org

UD UNSA de la Haute-Loire :
Maison des syndicats
4 rue de la passerelle
43000 LE PUY EN VELAY
04 71 09 28 43
ud-43@unsa.org

UD UNSA du Cantal :
Centre Laïque Antonin Lac
Rue du 139ème RI
15012 AURILLAC
04 71 48 72 25
ud-15@unsa.org

UD UNSA du Puy-de-Dôme :
Maison du Peuple
29 rue Gabriel-Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 19 83 83
ud-63@unsa.org



UNSA Retraites 63
CPPAP 0927 S 06195
ISSN n°2648-2207
Bulletin n°107 - Juin 2026
www.unsa.org

SE-UNSA 63
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

Directeur de publication :
JM BRUN



ÉDITO

AGIR POUR ÉRADICHER LES VIOLENCES

Notre société laïque voit s'accroître les violences de diverses formes, contre les enfants et des jeunes, les femmes, des citoyens souvent hors de cause des agressions subies.

Les atteintes sexistes et sexuelles sont intolérables.

Des faits particulièrement graves se sont massivement déroulés, pendant plusieurs années, dans les écoles privées de Betharram, dans des centres de vacances gérés par l'église catholique. À force de pressions, de détermination de parents concernés, les auteurs ont été condamnés. Que de vies gâchées pour ces jeunes victimes.

Les nombreux agissements dans des structures périscolaires municipales sont intolérables. Le nouveau maire de Paris a heureusement pris des mesures radicales de sanctions et de contrôles pour éradiquer des comportements indignes de personnels en charge de l'éducation des jeunes.

La violence gangrène profondément la société avec les narcotrafiquants et les tueries qu'ils perpétuent, avec les viols et agressions sexuelles à l'égard de jeunes filles et de femmes dans la famille ou dans la société. Saluons le courage et la dignité de Gisèle Pélicot qui a affronté courageusement le procès contre son ex-mari et ses agresseurs.

L'assassinat de Lyhanna à Fleurance est un drame absolu mettant en évidence le comportement d'un détraqué et les manquements de services de l'Etat, révélés par le rapport rendu public le 22 juin 2026.

Nous ne pouvons et ne devons rester inertes face à ces drames humains attentatoires à la dignité, au respect, à la vie.

Par l'éducation tout au long de la vie, par nos exigences de citoyens exprimées dans le cadre associatif, politique et syndical, nous exigeons pour les personnes menacées ou victimes des mesures fermes rapides, protectrices et réparatrices. C'est la responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous ne tolérons aucun acte discriminatoire. Nous les dénoncerons dès que nous en avons connaissance. Des outils juridiques existent. Ils doivent être appliqués avec célérité et fermeté. Une loi transpartisane « loi intégrale » est prête. Le gouvernement doit la soumettre au Parlement sans tergiverser.

La situation est grave. Mais rien n'est jamais définitif.

C'est le rôle de l'action militante d'agir pour changer la vie.

« Même la nuit la plus sombre se terminera et le soleil se lèvera » (Victor HUGO)

Cournon, le 25 juin 2026
Jean-Claude MONTAGNE

POUR LA LOI POUR L'AIDE À MOURIR

Cela fait donc plus de deux ans que le Parlement examine le dispositif qui permettra pour ceux qui le souhaitent (et pour ceux-là seulement) de bénéficier

d'une aide active à mourir très encadrée, placée sous le contrôle des lois de notre République.

Le Sénat s'est une nouvelle fois opposé à ce projet de loi soutenu par la Convention citoyenne et par l'opinion publique.

L'UNSA, dans le cadre du PACTE

PROGRESSISTE, animé par la MGEN et l'ADMD, agit pour l'adoption de cette loi de société qui doit être soumise, en dernière lecture, au vote des députés, le 15 Juillet.

Souhaitons enfin l'aboutissement de cette longue action.

Prochain bulletin : fin septembre 2026

- une nouvelle rencontre associative : l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante dans la Ville)
- nos pages locations saisonnières (après un été où vous aurez fait de beaux séjours!)
- nos rubriques habituelles : vie syndicale, actualités ...

MOBILISATION FRANCE AUTONOMIE : AGITATION ET ENFUMAGE

Si les constats sur la démographie française sont connus depuis longtemps, quel crédit faut-il accorder à ce que le gouvernement a annoncé ? D'autant que les travaux du Haut Conseil de l'Âge sont totalement ignorés dans la stratégie annoncée. Méconnaissance ou oubli volontaire ?

D'ici 2050, un Français sur trois aura plus de 60 ans. Le nombre de personnes de plus de 85 ans doublera entre 2030 et 2050, avec plus de 700 000 personnes supplémentaires à accompagner, portant le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à 2,8 millions en 2050.

Face à cette transformation démographique majeure, la mobilisation France Autonomie, lancée en avril dernier par Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, porte une ambition claire : **construire avec et pour les personnes âgées une politique durable de l'autonomie, ancrée dans les territoires et fondée sur les réalités du terrain.**

Cette mobilisation repose sur une gouvernance nationale, la Conférence nationale de l'autonomie, qui permettra d'inscrire

cette politique dans le temps long, au-delà des échéances politiques, et de suivre l'évolution du vieillissement, l'exécution des engagements pris et d'ajuster les priorités nécessaires. Elle se réunira chaque année et sera installée à l'autonomie.

Mercredi 20 mai, la Ministre a présidé avec Olivier Richefou, vice-président de Départements de France, le comité de pilotage préparatoire à la Conférence nationale de l'autonomie, réunissant les principaux acteurs nationaux et territoriaux, ainsi que les représentants des personnes âgées. D'ici l'automne 2026, plusieurs rencontres thématiques seront organisées avec les acteurs du secteur, les collectivités territoriales, les professionnels, les associations, les représentants des personnes âgées et les aidants autour des six priorités :

- mieux connaître pour anticiper les besoins ;
- agir pour vieillir en bonne santé ;
- valoriser les métiers de l'autonomie ;
- diversifier les lieux de vie ;
- accompagner la transformation des EHPAD en Maisons France Autonomie ;
- aider les aidants.

Lors du Conseil de l'Âge du 21 mai 2026 l'UNSA est intervenue pour demander pourquoi il aura fallu attendre la dernière année du second quinquennat pour voir ces sujets arriver.

Sans doute, durant les neuf dernières années, y avait-il des sujets plus importants à traiter que celui-ci qui concerne ou va concerner tout le monde !

Nous nous sommes étonnés et agacés : tout ce que le Haut Conseil de l'Âge a produit sur les EHPAD

depuis 18 mois est totalement ignoré. Et puis, nous avons constaté que la loi Grand Âge n'est même plus évoquée ni mentionnée. Pas étonnant quand, dans l'annonce de cette stratégie, il a été dit à demi-mots que de financements il n'y aurait guère.

Enfin nous avons dénoncé la création d'une instance Canada Dry (qui ressemblerait au HCA mais sans la diversité qui le compose et sans sa liberté de parole) qui pour le coup, va créer un doublon... Or il y a peu, certaines groupes politiques d'extrême droite, bien intentionnés à l'égard du HCFA (Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age), avaient prétexté un imaginaire doublon pour proposer la disparition pure et simple de ces Hauts Conseils.

L'UNSA craint que du coup ce ne soit le HCA qui fasse les frais de cette création d'une instance nouvelle.

D'ailleurs, dans sa réponse, le Président du HCA a partagé notre inquiétude sur ce doublonnage et ses conséquences possibles sur le Haut Conseil de l'Age.

Bref, tout ceci ressemble fort à un énième coup de communication et de brassage de vent. Les personnes âgées et l'importance de ces sujets valent mieux que ça.

FAUT-IL RÉFORMER LES PENSIONS DE RÉVERSION ?

Pour de nombreux ménages retraités, la pension de réversion permet de protéger le conjoint survivant, notamment pour maintenir son niveau de vie. Cependant, le système actuel crée des inégalités de traitement en fonction de la situation matrimoniale et des régimes de retraite.

État des lieux :

Le bénéfice d'une pension de réversion est réservé aux personnes mariées. Il concerne 4,4 millions de veuves et veufs en France. Les taux et les règles varient selon le régime : Le régime général verse 54 % de la retraite du défunt au conjoint survivant. L'Agirc-Arrco monte à 60 % pour les salariés du privé, tandis

que la fonction publique se limite à 50 %.

Les conditions d'âge divergent aussi : 55 ans minimum pour le régime général, aucune limite pour le veuf ou la veuve dont le conjoint fonctionnaire est décédé en activité.

Le régime général impose un plafond annuel de ressources, fixé à 25 001,60 € pour une personne seule et 40 002,56 € pour un couple en 2026.

Le minimum mensuel de réversion est de 334,92 €.

La réflexion menée par le COR :

Lors d'un colloque le 1er décembre 2025, le conseil d'Orientation des Retraites avait analysé les différents dispositifs de réversion et exploré quelques pistes possibles de réforme de ces dispositifs. Ce colloque a pu donner lieu à de multiples interprétations et

reprises dans la presse, selon des approches parfois discutables.

Pour l'instant aucune réforme n'est à l'ordre du jour, mais pour répondre à la légitime inquiétude des retraités, nous présentons les pistes d'évolutions abordées lors de ce colloque, et les mandats dont s'est dotée l'UNSA Retraités sur la question des pensions de réversion lors de son congrès de 2023.

Des conditions d'éligibilité élargies ?

La pension de réversion pourrait s'ouvrir aux couples pacsés et aux concubins, pour se mettre en adéquation avec la situation familiale des Français dans une société qui a profondément changé. C'est un enjeu important pour les femmes, qui ont des carrières plus fragmentées et des pensions inférieures de 30% en moyenne, à celle des hommes.

Un plafond de ressources généralisé ?

Soucieux de préserver l'équilibre des régimes de retraites, le COR examine la possibilité de réserver les pensions de réversion à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Une telle mesure permettrait de compenser financièrement l'élargissement au PACS et au concubinage, mais ferait des perdants chez les fonctionnaires et les personnes relevant de la sécurité sociale des indépendants.

Vers un taux unique ?

Le COR a travaillé sur trois scénarios pour un taux de réversion unifié : 50 %, 55 % ou 60 %. L'enjeu est important. À 50 %, les veuves et veufs du secteur privé couverts par l'Agirc-Arrco perdraient 8 à 10 % de leur pension de réversion. À 60 %, les fonctionnaires seraient gagnants, mais le coût pour l'État

suite page suivante :

serait élevé. Un taux intermédiaire de 55 % pourrait constituer un compromis.

! Ou bien un nouveau mode de calcul ?

Deux méthodes sont à l'étude. La première attribuerait deux tiers de la pension du défunt, diminués d'un tiers de la pension du survivant. La seconde intégrerait

une proratisation selon la durée du mariage : un mariage de 20 ans sur une carrière de 40 ans aboutirait à un taux effectif de 25 %. Cette option avantagerait les couples stables mais pénaliserait les unions brèves ou tardives.

! L'avis de l'UNSA Retraités

La proximité des élections présidentielles rend improbable

l'examen et le vote par le Parlement d'une réforme des pensions de réversion en 2026 ou 2027. Cependant, nous restons en veille sur ce sujet et nous vous tiendrons informés des évolutions.

L'UNSA Retraités revendique une amélioration des pensions de réversion par un assouplissement des conditions d'âge, de ressources et de situations conjugales.

L'UNSA Retraités, s'oppose à toute

réforme des pensions de réversion qui conduirait à une régression pour les bénéficiaires. Elle demande qu'un minimum de pension soit instauré et ne puisse être inférieur au seuil de pauvreté.



POUR ALLER PLUS LOIN

TAXATIONS DES HÉRITAGES, COMBATTRE LES IDÉES FAUSSES !

L'INSEE a publié le 7 avril dernier un dossier concernant les transmissions de patrimoine entre générations en 2024. De quoi corriger quelques idées préconçues sur les successions et la fiscalité, prétendument confiscatoire, qui s'y applique.

La taxation du patrimoine n'a pas bonne presse. Chacun est soucieux de pouvoir « laisser quelque chose à ces enfants » et redoute que le fisc se serve lourdement au moment de la transmission de ce que l'on affirme être « le fruit du labeur d'une existence de travail ». Ce patrimoine est pourtant de plus en plus souvent constitué, pour une part non négligeable, d'un patrimoine dont on a soi-même hérité, particulièrement lorsque l'héritage est conséquent.

! Qui a hérité en 2024 ?

En 2024, 41% des ménages ont déjà hérité, et 20 % ont bénéficié d'une donation.

Montant des héritages en France en 2024



- Inférieurs à 8000 €
- Compris entre 8000 et 30 000 €
- Compris entre 30 000 et 100 000 €
- Supérieurs à 100 000 €

Cela signifie donc que 80 % des ménages n'ont pas reçu de donation (exonérée totalement de frais succession à hauteur de 100 000 euros,

et renouvelable tous les 15 ans pour chaque héritier). Cela signifie que 59% des ménages n'ont pas hérité.

La moitié des ménages qui ont déjà hérité ont un patrimoine brut moyen de 515 400 euros, contre 374 900 euros pour l'ensemble de la population, soit un patrimoine supérieur de 37,5 % au patrimoine moyen pour les héritiers.

Les 20 % de ménages qui ont déjà reçu une donation au cours de leur vie ont un patrimoine moyen de 698 000 euros (presque le double du patrimoine moyen). C'est bien compréhensible : pour pouvoir effectuer une donation conséquente à l'un ou plusieurs de ses héritiers, il faut disposer soi-même d'un patrimoine conséquent. Un ménage qui dispose de 350 000 € de patrimoine et a deux héritiers directs, ne peut se permettre, sauf à se dépouiller totalement, de faire une donation de 100 000 € tous les quinze ans à ses deux enfants. Donateurs et donataires se recrutent donc dans des milieux très favorisés.

Des niveaux de successions très variables en 2024.

Lorsqu'il y a héritage, les sommes transmises ne dépassent les 100 000 euros par héritier que dans 15,4 % des cas. Et à 100 000 euros, on échappe aux droits de succession.

Les héritages inférieurs à 8000 euros concernent 32,3 % des héritiers.

Les héritages compris entre 8000 et 30 000 euros ont bénéficié à 27,4 % des héritiers.

Un quart des héritiers ont perçu une succession entre 30 000 et 100 000 euros.

Ce sont donc à peine plus de 15 % des successions qui étaient susceptibles d'être soumises à l'impôt sur les transmissions intergénérationnelles.

! Des exonérations plus que généreuses !

Et comme le rappelle l'Observatoire des inégalités, il est possible de transmettre jusqu'à 750 000 euros pour chacun de ses héritiers directs sans payer le moindre centime d'euro d'impôt, en combinant donation, succession et assurances-vie, toutes exonérées de frais de succession jusqu'à un certain montant. Même pas besoin d'un conseiller en gestion patrimoniale !

! Vers une société d'héritiers ?

Pour rappel, en 1970, la part de l'héritage dans le patrimoine moyen représentait 35 % du patrimoine total. Aujourd'hui, elle en représente 60 %. Refuser une réforme de la fiscalité sur les successions et de la taxation de l'héritage, dans le sens de plus de justice et de progressivité, consiste à donner une caution légitime aux inégalités liées à la naissance et à la condition sociale de ses ascendants. S'ils ne veulent pas être témoins passifs de l'émergence d'une société d'héritiers, les 85 % de Français qui peuvent envisager un héritage inférieur à 100 000 euros seraient bien inspirés de réviser leur jugement. Donateurs et donataires se recrutent donc dans des milieux très favorisés.

Des niveaux de successions très variables en 2024.

Lorsqu'il y a héritage, les sommes transmises ne dépassent les 100 000

euros par héritier que dans 15,4 % des cas. Et à 100 000 euros, on échappe aux droits de succession.

Les héritages inférieurs à 8000 euros concernent 32,3 % des héritiers.

Les héritages compris entre 8000 et 30 000 euros ont bénéficié à 27,4 % des héritiers.

Un quart des héritiers ont perçu une succession entre 30 000 et 100 000 euros.

Ce sont donc à peine plus de 15 % des successions qui étaient susceptibles d'être soumises à l'impôt sur les transmissions intergénérationnelles. Des exonérations plus que généreuses !

Et comme le rappelle l'Observatoire des inégalités, il est possible de transmettre jusqu'à 750 000 euros pour chacun de ses héritiers directs sans payer le moindre centime d'euro d'impôt, en combinant donation, succession et assurances-vie, toutes exonérées de frais de succession jusqu'à un certain montant. Même pas besoin d'un conseiller en gestion patrimoniale !

Vers une société d'héritiers ?

Pour rappel, en 1970, la part de l'héritage dans le patrimoine moyen représentait 35 % du patrimoine total. Aujourd'hui, elle en représente 60 %. Refuser une réforme de la fiscalité sur les successions et de la taxation de l'héritage, dans le sens de plus de justice et de progressivité, consiste à donner une caution légitime aux inégalités liées à la naissance et à la condition sociale de ses ascendants. S'ils ne veulent pas être témoins passifs de l'émergence d'une société d'héritiers, les 85 % de Français qui peuvent envisager un héritage inférieur à 100 000 euros seraient bien inspirés de réviser leur jugement.



POUR ALLER PLUS LOIN



DÉVELOPPEMENT ET MOBILISATION : L'UNSA SUR TOUS LES FRONTS !



Unsa transport continue à se développer :

Elections :

- Free Dôme Evasion – Effiat (Puy-de-Dôme)
21 salariés l'UNSA obtient 31,2 %



De nouvelles implantations dans la Santé

Association hospitalière Sainte-Marie
Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) – 1266 salariés

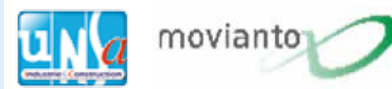
Centre hospitalier de Riom (Puy-de-Dôme)
651 salariés



De nouvelles implantations :

- OTC sud – Cournon d'Auvergne (Puy-de-Dôme) –
119 salariés

« OPÉRATIONS » TRACTAGE



Devant l'entreprise Movianto à Cournon. Movianto est un acteur majeur de la logistique pharmaceutique en Europe, offrant des solutions pour les industries pharmaceutiques et biotechnologiques. Plus de 1 000 salariés à Cournon.



Devant la Chambre de Commerce et d'Industrie à Clermont-Ferrand. Une centaine de salariés (conseillers techniques et collaborateurs).

Suite au vote du mois de juin 2026, Unsa-CCI continue sa progression et sera représenté dans tous les CSE.

Et en décembre 2026 : élections dans l'ensemble des trois fonctions publiques :

- Nationale (Education Nationale, Justice, Police, Environnement, Agriculture...)
- Territoriale (communes, métropoles, départements, régions...)
- Hospitalière (hôpitaux publics, services publics de santé...)

Plusieurs millions de fonctionnaires sont concernés.



Les retraités ne votent pas mais la représentativité de l'UNSA impacte sur des négociations qui les concernent :

- niveau des pensions,
- pension de réversion,
- protection sociale,
- politique du grand âge,
- conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA),
- législation sur la fin de vie (pacte progressif),
- aménagement urbain et rural...



Nous, les retraités, devons mobiliser nos réseaux : famille, amis, voisins... pour faire voter UNSA.

Rendez-vous dans notre bulletin unsa retraités Auvergne de septembre 2026.

RENCONTRE ASSOCIATIVE : LES CPIE*

Rencontre avec Gilles VOLDOIRE, président du CPIE Clermont-Dômes qui a bien voulu répondre à quelques questions. Les actions du CPIE sont tellement vastes que les réponses sont nécessairement parcellaires !

Quelle est l'action que vous menez dans les établissements scolaires qui vous semble la plus porteuse auprès des jeunes ?

Certainement celle d'Education à l'environnement menée avec un appel à projets du SMVVA (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon).

Vendredi 19 juin 2026, ce sont 24 écoles et plus de 550 écoliers qui ont présenté leur travail de l'année. L'exposition était ouverte aux parents le lendemain. Sur 20 ans de cette action, 10 000 élèves ont été directement impliqués.

Quelle est votre action grand public la plus « populaire » ?

Des trois grandes actions (conférence mensuelle, expositions et grand défi biodiversité – cf site CPIE Clermont-Dômes) présentées par Gilles, nous avons retenu les expositions.

Deux par an :

- un week-end par an en octobre : « Objectif Nature Auvergne ». Des photographes auvergnats (amateurs avec contact préalable avec le CPIE) présentent leurs réalisations pour un large public, 800 à 1 000 personnes présentes.
- un week-end en novembre : « La nature au bout des doigts ». Des peintres, des sculpteurs viennent proposer leur vision de L'art et la nature.

Diriez-vous que les collectivités locales prennent réellement en compte le dérèglement climatique dans les conseils qu'elles vous demandent et dans les actions qu'elles mettent en œuvre ? Des exemples ?

Trois exemples avec les villes de Clermont-Ferrand et Cournon et la Métropole :

A Clermont-Ferrand, une action que l'on pourrait qualifier d'inattendue pour promouvoir les cimetières comme des lieux de biodiversité ayant un rôle à jouer en îlot de fraîcheur.

Au niveau de la métropole et des CCAS, avec un accompagnement-formation de référents en développement durable. A Cournon, rôle de conseils auprès des agents municipaux pour la végétalisation des cours d'école.

Et les entreprises ? Des exemples ?

Trois grands exemples avec un rôle de conseils :

- sur les mesures compensatoires liées à l'environnement mises en place par exemple sur le réseau autoroute entre Mâcon et Clermont-l'Hérault avec l'aménagement des aires.
- sur la préservation de la biodiversité dans des zones de carrières en exploitation.
- avec un accompagnement, à la demande des propriétaires des chambres d'hôtes et gîtes de France puydômois, de la mise en place d'un « engagement environnemental » de leurs locations.

Les CPIE fonctionnent sur le mode associatif avec des élus et un conseil d'administration (citoyens, organismes, salariés). En quoi ceci constitue un plus dans votre engagement et vos actions ?

Ce fonctionnement permet la synergie de « militants éducatifs » (adhérents individuels, organismes adhérents, salariés) sur un projet associatif avec des valeurs fortes et des engagements collectifs.


Comment ont évolué les CPIE ces dernières années ?

L'Union nationale a établi une charte qui permet de regrouper 78 CPIE oeuvrant à l'éducation à l'environnement, à l'intégration dans la vie locale et le monde de l'entreprise, tout en gardant, chacun, les spécificités de leur territoire.





Le CPIE Clermont-Dômes vient de rejoindre Jeunesse au Plein Air du Puy-de-Dôme en devenant la 21ème organisation. Pourquoi ce choix ?

Pour rejoindre le mouvement d'éducation populaire qu'est JPA et pourquoi pas étendre nos interventions aux centres de vacances et contribuer à la formation de leurs personnels sur nos thèmes fondateurs.


NOUS CONTACTER







CPIE de Haute Auvergne
 📍 Château St-Etienne
 15000 Aurillac
 ✉ contact@cpie15.fr
 ☎ 04 71 48 49 09

| DOSSIER INSCRIPTION INDIVIDUELLE | DOSSIER INSCRIPTION STRUCTURELLE |
|---|--|
|  |  |
| NOS SITES | |
| SITE WEB  | CPIE HAUTE AUVERGNE  |

NOUS CONTACTER



CPIE de Clermont-Dômes
 📍 1 rue des Colonies THEIX,
 63122 Saint-Genès-Champanelle
 ✉ contact@cpie63.fr
 ☎ 04 73 87 35 21

| DOSSIER RDV DU CPIE | ADHÉSION CPIE VIA HELLOASSO |
|---|---|
|  |  |
| BULLETIN D'ADHÉSION CPIE | NOTRE SITE |
|  |  |

*(Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)

TOUR DES COLOS : L'ÉTAPE AUVERGNATE

L'année 2026 marque un moment symbolique pour les politiques éducatives et de jeunesse, avec le 150^e anniversaire de la création des colonies de vacances en France.

(Faut-il rajouter qu'il y a 90 ans le Front Populaire permettait aux salariés de connaître la joie des premiers congés payés?)

Depuis un siècle et demi, les colonies de vacances constituent bien plus que des temps de loisirs : elles sont des **espaces éducatifs à part entière**, favorisant l'autonomie, la socialisation, la mixité, l'émancipation et l'égalité d'accès aux vacances. Elles participent pleinement au développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes et à la cohésion des territoires.

À l'occasion de cet anniversaire, **Jeunesse au Plein Air (JPA)** organise à l'été 2026 une initiative nationale : **le Tour des colos**. Cf carte.

Ce Tour traversera l'ensemble du territoire à travers 21 étapes, en lien étroit avec les acteurs locaux, afin de :

- Valoriser les colonies de vacances et les camps scouts,
- Rendre visibles les réalités de terrain,
- Nourrir un dialogue constructif avec les décideurs publics et partenaires institutionnels.

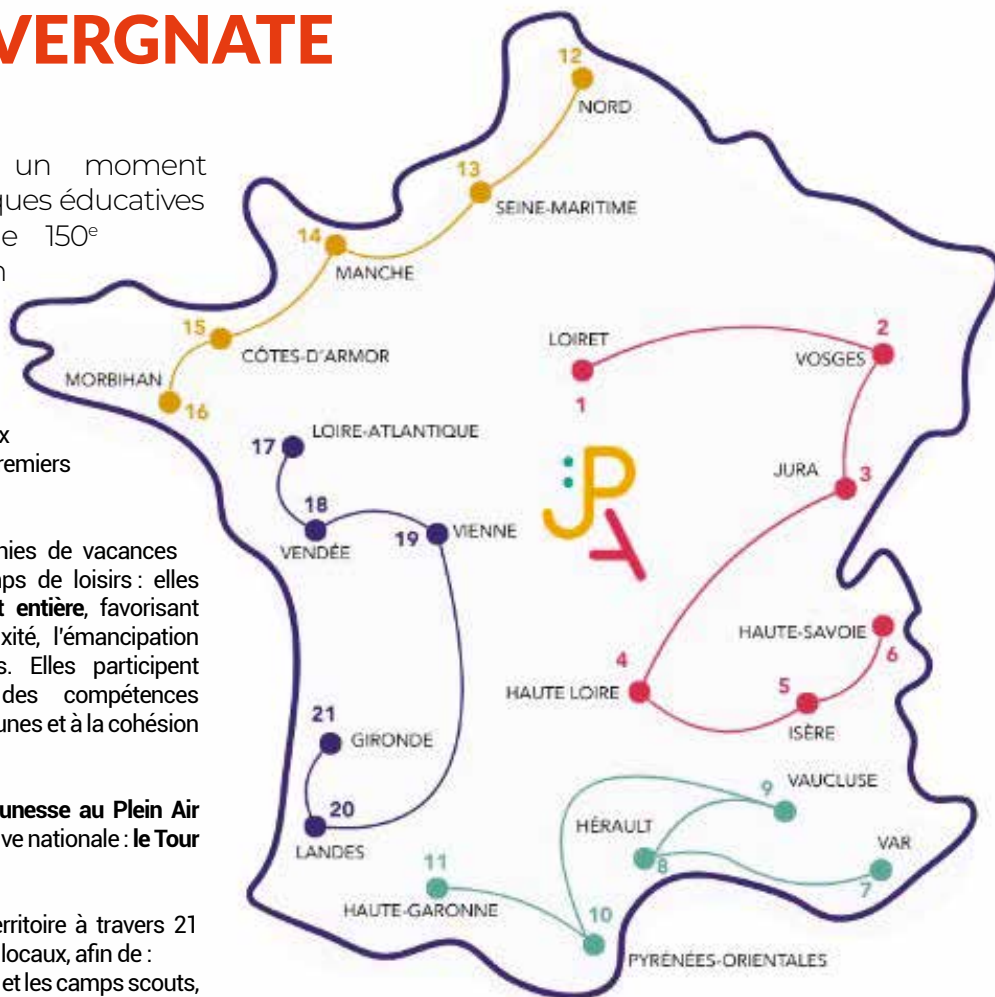
Dans ce cadre, les deux Comités départementaux JPA du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, avec le soutien de JPA-AURA, se sont unis pour l'organisation de l'une de ces 21 étapes.

Elle se tiendra le jeudi 9 juillet 2026 au centre de Saint-Front.

Cette étape se déroulera au cœur d'un séjour accueillant des enfants de 6-14 ans, permettant d'illustrer concrètement les enjeux d'accès aux vacances, de qualité éducative et de conditions d'accueil.

Sont invités les parlementaires, les élus locaux, les institutionnels, les associations d'éducation populaire.

Leur présence sera particulièrement précieuse afin d'échanger sur les enjeux nationaux des politiques de vacances éducatives, les conditions d'accès des familles aux départs en vacances, l'impact territorial, ainsi que sur les leviers législatifs et budgétaires permettant de sécuriser durablement le modèle des colonies de vacances.



COLLECTIFS SIGNATAIRES



ORGANISATION DU TOUR DES COLOS



SITE DU CENTRE DE SAINT-FRONT



NOUS CONTACTER



JPA Puy-de-Dôme
 22 rue de Beau Rochas
 63110 Beaumont
 jpa63@jpa.asso.fr



JPA Haute-Loire
 14 rue Jean Barthélémy
 43000 Le Puy
 jpa43@jpa.asso.fr



HORIZONS « ARTS-NATURE » EN SANCY 2026



Horizons
"Arts-Nature" en Sancy

20 JUIN > 27 SEPTEMBRE 2026

10 artistes 10 œuvres 10 lieux

20

Cliquez
pour télécharger
la carte Horizons 2026



20 JUIN > 27 SEPTEMBRE 2026
10 artistes, 10 œuvres, 10 lieux

Depuis 20 ans, un souffle créatif parcourt les paysages du Massif du Sancy... Et cette nouvelle édition promet, encore une fois, de faire naître l'inattendu. Des formes surgiront entre ciel et volcans, des matières dialogueront avec la lumière, des œuvres éphémères se mêleront au silence de nos grands espaces

Du 20 juin au 27 septembre 2026, laissez-vous surprendre : des lieux à explorer, des artistes à rencontrer, des émotions à ciel ouvert... et quelques surprises pour célébrer ces 20 années de création en pleine nature ! 10 artistes, 10 œuvres, 10 lieux.

Pour les découvrir, une seule chose à faire : rester connecté. L'aventure continue...

Cliquez
pour les infos pratiques



L'OFFRANDE

Les fleurs géantes en madriers offrent une présence sculpturale dont le grain du bois capte la lumière. L'odeur naturelle du matériau évoque la forêt. Au toucher, les surfaces texturées invitent à l'exploration.



LE REPOS

Cette figure incarne la mémoire des buronniers, rend hommage à la rudesse de leur labeur et souligne le rôle protecteur du buron dans le paysage du Sancy.



En 2026, c'est au tour des enfants des écoles élémentaires de Chambon-sur-Lac et de Saint-Pierre Colamine de réaliser leurs œuvres monumentales, éphémères et respectueuses de l'environnement.

Chaque école crée son projet avec la contribution de deux artistes plasticiens locaux Mathieu Sabatier et Delphine Raiffé.

Projet multidisciplinaire piloté par les enseignantes :

- Ecole du Chambon sur lac : Mme GOIMARD Céline
- Ecole de St Pierre Colamine : Mme LABOUREYRAS Christelle

Projet accompagné par Pascale DESVILLETES, conseillère pédagogique en arts plastiques, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme.

Les œuvres «Graines d'Horizons» seront visibles à partir du mois de juin 2026.



TRÉSORS DES COLLECTIONS : LA COMÉDIE-FRANÇAISE S'EXPOSE AU CNCS - MOULINS

DU 07 FÉVRIER 2026 AU 20 SEPTEMBRE 2026



centre
national
du costume
de scène

Espace permanent
Du 07 février 2026
au 20 septembre 2026

Pour cette année exceptionnelle, le CNCS s'associe avec la Comédie-Française pour repenser son espace permanent « Trésors des Collections ».

À l'occasion de la fermeture pour travaux (janvier-septembre 2026), la Comédie-Française s'expose à Paris et en région par le prêt d'œuvres de son patrimoine.

À travers deux salles, une dizaine d'œuvres : peintures et bustes emblématiques du XVIIIe et XIXe siècles, sont présentées avec une sélection de costumes issus du dépôt de la Comédie-Française, le tout exposé ensemble pour la première fois.

Exposition organisée en partenariat avec la Comédie-Française, avec le soutien de son mécène le Groupe AG2R LA MONDIALE.



CONSULTEZ LA PAGE
DE L'ÉVÉNEMENT



Photographie : Les Fausses confidences, 1996, Araminte, acte I © CNCS / Pascal François
Tableau : Généré par IA. Conception graphique : CNCS / Loriane POBELLE

HENRI MATISSE

43

« Si j'étais jeune, je ferais le tour du monde en avion. Je trouve que c'est quelque chose d'extraordinaire. Songez qu'en quelques heures on peut être en Inde, en Chine, en Afrique du Sud. C'est miraculeux ! »
 Henri Matisse, *Écrits et propos sur l'art*



HENRI MATISSE DANS L'AVENTURE DU TISSU

BRIOUDE 4 JUILLET - 18 OCTOBRE 2026

Le passé de Matisse illustre bien son attachement aux tissus. D'une famille de tisserands et originaire du pays du textile, Henri Matisse (1869-1954) collectionne d'abord les tissus de sa région avant de l'ouvrir sur des productions extra européennes tels les tissus kuba du Congo et les tapas océaniens.

À la fois supports décoratifs pour les natures mortes et les intérieurs, mais aussi tenues pour les modèles, c'est la raison pour laquelle les tissus occupent une place régulière dans l'œuvre de Matisse.

En outre, les photographies des ateliers de l'artiste confirment l'abondance des textiles dans le quotidien de Matisse comme une ressource à la réalisation des compositions picturales.

De plus, l'exposition vise à parcourir l'impact des tissus dans la démarche artistique du peintre que ce soit en dessin, gravure, peinture et costumes.

En dernier lieu, L'aventure du tissu souhaite embarquer le visiteur par les influences de l'Occident, puis de l'Orient, avant de faire un focus sur la Polynésie et de terminer sur la réalisation des chasubles pour la chapelle Matisse à Vence.

*Jean-Louis Prat et Thomas Wierzbinski, Commissaires de l'exposition
 Avec le soutien exceptionnel de la Fondation Pierre et Tana Matisse
 Avec la participation exceptionnelle de la Bibliothèque nationale de France
 Avec les prêts exceptionnels du musée de Vence*



Henri Matisse, Autoportrait, 1945

LE SITE WEB



L'EXPOSITION



NOUS CONTACTER

Visite guidée sur
 réservation au
 ☎ 04.71.74.51.34

BILLETTERIE

Contact :
 ✉ contact@ledoyenne.fr



L'UNSA INFORME SES ADHÉRENTS RETRAITÉS



N°106 | Avril 2026
Allier - Cantal - Haute-Loire
Puy-de-Dôme



N°105 | Janvier 2026
Allier - Cantal - Haute-Loire - Puy-de-Dôme



N°104 | Octobre 2025
Allier - Cantal - Haute-Loire - Puy-de-Dôme



N°103 | Juin 2025
Allier - Cantal - Haute-Loire - Puy-de-Dôme



N°102 | Avril 2025
Allier - Cantal - Haute-Loire - Puy-de-Dôme

DIFFUSÉS EN VERSION PAPIER AVEC QR CODES ET EN VERSION NUMÉRIQUE AVEC LIENS INTERNET, ILS SONT À PARTAGER AUTOUR DE VOUS SANS MODÉRATION !